

## Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 9 au 22 mars 2022

### 1 Actualités européennes

- [Négociations mondiales sur la biodiversité à la COP 15](#) : l'Union européenne en tête de l'ambition vers un nouvel accord
- [Instrument technique d'appui](#) : la Commission européenne soutient 225 projets de réforme dans les États membres afin d'améliorer leur résilience et de créer des emplois et de la croissance
- [Journée internationale des droits des femmes 2022](#) : la Commission européenne propose des règles pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
- [Ukraine](#) : mise à disposition d'un financement au titre de la politique de cohésion pour aider les personnes qui fuient l'Ukraine après son invasion par la Russie
- [REPowerEU](#) : action européenne conjointe en faveur d'une énergie plus abordable, plus sûre et plus durable
- Temps forts de la [séance plénière du Parlement européen](#) : Ukraine, ingérence étrangère, passeports dorés
- [Conférence sur l'avenir de l'Europe](#) : les députés européens préparent la position du Parlement européen

### 2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

24 et 25 mars 2022	Conseil européen <i>Représentant(e) belge : <a href="#">M. Alexander De Croo</a></i>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le <a href="#">site web du Conseil</a>
29 mars 2022	Conseil « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs » (EPSCO) <i>Représentant(e) belge : à déterminer</i>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le <a href="#">site web du Conseil</a>
5 avril 2022	Conseil « Affaires économiques et financières » (ECOFIN) <i>Représentant(e) belge : <a href="#">M. Vincent Van Peteghem</a></i>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le <a href="#">site web du Conseil</a>
7 avril 2022	Conseil « Agriculture et pêche » (AGRIPECHE) <i>Représentant(e) belge : à déterminer</i>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le <a href="#">site web du Conseil</a>
12 avril 2022	Conseil « Affaires générales » (CAG) <i>Représentant(e) belge : <a href="#">Mme Sophie Wilmès</a></i>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le <a href="#">site web du Conseil</a>

### **3 Documents soumis au contrôle de subsidiarité du Parlement**

---

*Le principe de subsidiarité régit la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres. En vertu de ce principe, la décision politique doit être prise au niveau le plus proche possible des citoyens, en considération des dimensions ou des effets de l'action envisagée et de l'efficacité de chaque niveau de pouvoir vis-à-vis de l'objectif poursuivi.*

*Le Parlement de Wallonie est amené à contrôler le respect de ce principe en examinant les projets d'actes législatifs européens issus de l'ensemble des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen.*

#### **- Lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique**

Cette proposition de directive vise à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes ainsi que la violence domestique afin de garantir un niveau élevé de sécurité et le respect des droits fondamentaux au sein de l'Union européenne, en ce compris le droit à l'égalité de traitement et l'absence de discrimination entre les femmes et les hommes.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 3 mai 2022

#### **- Action de cohésion pour les réfugiés d'Europe**

Cette proposition de règlement prévoit des modifications exceptionnelles et ciblées du cadre juridique global 2014-2020 mis en place pour les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) ainsi que pour le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD).

Ces modifications visent à répondre, d'une part, à l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie et à ses effets sur l'Union européenne et, d'autre part, à l'incidence prolongée de la pandémie de la Covid-19 sur l'ensemble de l'Union européenne.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 6 mai 2022

### **4 Consultations de la Commission européenne**

---

*La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.*

*Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.*

#### **- Règlement sur les substances chimiques – Mise à jour des règles de l'Union européenne applicables aux méthodes d'essai**

Le Règlement (CE) 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) prévoit un contrôle des substances chimiques potentiellement dangereuses pour l'homme, les animaux ou l'environnement.

Le Règlement (CE) 440/2008, qui accompagne le Règlement REACH, établit la liste des méthodes d'essai approuvées pour l'évaluation des substances chimiques.

Cette proposition de Règlement vise à ajouter à cette liste un certain nombre de nouvelles méthodes susceptibles de réduire le nombre d'essais chimiques effectués sur les animaux.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 7 avril 2022

- Substances chimiques – Recourir de manière optimale aux agences de l’Union européenne pour rationaliser les évaluations scientifiques

Avec le Pacte vert pour l’Europe, la Commission européenne s’est engagée à présenter la Stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques et à examiner comment mieux utiliser les agences et les organismes scientifiques de l’Union européenne pour passer à un processus fondé sur le principe « une substance – une évaluation ».

Cette proposition de règlement vise à consolider au sein des agences européennes les travaux techniques et scientifiques sur les substances chimiques réalisés au niveau de l’Union européenne. L’objectif est de garantir des résultats de qualité élevée, d’utiliser plus efficacement les ressources, d’éviter les efforts redondants, d’exploiter les synergies, de tirer le meilleur parti de l’expertise des agences de l’Union européenne et d’assurer une évaluation plus cohérente de la sécurité des substances chimiques dans l’ensemble de la législation.

Date limite pour le dépôt d’une contribution : 12 avril 2022

- Protection de l’environnement – Programme LIFE 2014-2020 (évaluation)

Le Programme LIFE établi par le Règlement 1293/2013 est l'instrument européen de financement pour l'environnement et l'action pour le climat. Celui-ci existe depuis 1992 et a permis le cofinancement de plus de 5.500 projets dans l'ensemble de l'Union européenne et dans des pays tiers. Le financement du programme LIFE pour la période 2021-2027 s'élève à 5,4 milliards d'euros.

Le Programme LIFE comporte quatre nouveaux sous-programmes : nature et biodiversité, économie circulaire et qualité de vie, atténuation du changement climatique et adaptation à celui-ci et transition vers l'énergie propre.

Cette évaluation visera à déterminer si le Programme 2014-2020 a fonctionné comme prévu et dans quelle mesure les objectifs du Programme ont été atteints.

Date limite pour le dépôt d’une contribution : 13 avril 2022

- Renforcement de l’écosystème européen des semi-conducteurs

La crise de la Covid-19 a révélé l’existence de vulnérabilités structurelles dans les chaînes de valeur européennes. La pénurie mondiale de semi-conducteurs a mis en évidence la dépendance de l’Europe à l’égard d’un nombre limité de fournisseurs provenant de quelques zones géographiques ainsi que sa vulnérabilité face aux restrictions d’exportations imposées par des pays tiers et à d’autres perturbations apparues dans le contexte géopolitique mondial.

Cette proposition de règlement vise notamment à mettre en œuvre l’Initiative « Semi-conducteurs pour l’Europe » qui prévoit de renforcer les capacités technologiques et l’innovation à grande échelle dans l’ensemble de l’Union européenne afin de permettre le développement et le déploiement des technologies des semi-conducteurs et quantiques de pointe.

Date limite pour le dépôt d’une contribution : 9 mai 2022

#### - Transports durables – Révision de la directive sur les transports combinés

Le Pacte vert pour l'Europe prévoit qu'une partie substantielle des 75 % du fret intérieur transporté aujourd'hui par la route devrait être transférée vers le rail et les voies navigables.

La Directive (EEC) 92/106 sur le transport combiné est l'instrument juridique de l'Union européenne le plus important qui soutient le transport intermodal de marchandises. Plus particulièrement, elle encourage le transfert vers des modes de transport à plus faibles émissions (rail, voies navigables et transport maritime à courte distance) réduisant ainsi les émissions de carbone et les autres externalités négatives du secteur des transports. Toutefois, selon l'évaluation REFIT de 2015, la Directive (EEC) 92/106 est en partie dépassée et peu efficace.

Cette proposition de directive vise à réviser la Directive (EEC) 92/106 afin de faciliter l'augmentation de la part du rail, du transport maritime à courte distance et des voies navigables intérieures dans le transport total de marchandises.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 30 mai 2022

#### - 3e programme Santé (2014-2020) – Évaluation finale

Le 3e Programme d'action européen dans le domaine de la santé (2014-2020) a été adopté en mars 2014 avec les objectifs généraux suivants : améliorer la santé des citoyens de l'Union européenne et réduire les inégalités en matière de santé, encourager l'innovation dans le domaine de la santé et accroître la viabilité des systèmes de santé, se concentrer sur des thèmes qui traitent des problèmes de santé actuels dans les États membres, soutenir et encourager la coopération entre les États membres.

Cette évaluation finale du 3<sup>e</sup> Programme d'action européen dans le domaine de la santé portera notamment sur son efficacité, son rapport coût-efficacité et sa valeur ajoutée. Les enseignements tirés de l'évaluation serviront à améliorer la mise en œuvre du quatrième programme d'action dans le domaine de la santé qui s'étendra jusqu'à 2027.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 3 juin 2022

#### - Initiative européenne sur les pollinisateurs – Révision

En 2018, en réponse aux demandes du Parlement européen et du Conseil, la Commission européenne a lancé l'Initiative européenne sur les pollinisateurs dans le but de lutter contre le déclin des insectes pollinisateurs sauvages. Sur la base de cette initiative, la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 a fixé l'engagement visant à enrayer le déclin des pollinisateurs d'ici à 2030.

Cette proposition de communication s'appuie sur le cadre existant de l'Initiative européenne sur les pollinisateurs et sur l'expérience acquise à la lumière de sa mise en œuvre. Elle vise à établir une approche efficace et intégrée à l'échelle de l'Union européenne visant à enrayer le déclin des insectes pollinisateurs sauvages.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 9 juin 2022

## **5 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie**

---

Prochaine réunion : jeudi 24 mars 2022 à 14h